

# Opération de Développement Rural



## Commission Locale de Développement Rural



Séance du 29/11/2021





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **29 novembre 2021**, vidéoconférence

Compte-rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 22 participants / 5 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel Delsaute (Echevin DR et Président de la CLDR).
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Simon DE PAEPE (Agents de développement)
- **Invités** : Gauthier LE BUSSY (Echevin du budget participatif).

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données (RGPD), les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Simon De Paepe (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV de la réunion de la CLDR du 22/06/2021
2. Résultats du budget participatif 2021 et suites
3. Points d'info sur la nouvelle circulaire en développement rural
4. Avancée des dossiers DR en cours
5. Retour de la réunion préalable à l'activation de la fiche-projet de maison multiservices à Bossière
6. Divers

## **1. Accueil et approbation du PV du 22/06/2021**

Le président E. DELSAUTE accueille les membres et présente l'ordre du jour. Il est à noter que le PV de mars devait faire l'objet de corrections. Celles-ci sont prêtes et seront transmises à la CLDR prochainement.

**Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 22 juin 2021 est approuvé.**

## **2. Résultats du budget participatif 2021 et suites**

E. Delsaute explique l'état du dossier administratif pour l'approbation des résultats de l'édition 2021. Il y a actuellement un recours contre la décision du Conseil communal. La procédure est donc suspendue dans son exécution et il comprend les messages de déception reçus quant à cette situation. Il faudra attendre quelques semaines, probablement le prochain Conseil Communal de décembre, pour finaliser la procédure.

L'agent de la FRW fait le point sur la première édition du budget participatif. Il s'agit d'une belle première édition :

- Forte mobilisation du secteur associatif.
- Participation de 732 citoyens et 17 membres du comité de sélection.
- Bonne communication et une large diffusion via de multiples canaux.
- Bonne implication et collaboration des services communaux.

Les résultats sont présentés à la CLDR :

- Le tableau reprend l'ensemble des résultats (vote citoyen et vote comité de sélection, ainsi que la répartition 60/40 en pourcentage).
- Les projets sélectionnés de manière ordonnée suivant les résultats sont repris en vert.
- Conformément au règlement ; « *Les projets suivants dans le classement citoyen sont retenus s'ils rentrent dans le budget restant de l'enveloppe, après déduction des premiers projets donc. S'ils dépassent le solde disponible, c'est le projet suivant dans le classement qui est alors sélectionné et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'enveloppe* ». Le projet en orange est le projet repris.

Le bilan et des pistes d'amélioration sont présentés :

- Améliorer l'accompagnement et le conseil auprès de (certains) porteurs de projet.
- Mieux planifier le BP afin de convenir au programme de travail de la CLDR et aux périodes de travail des services communaux.
- Mobiliser davantage la CLDR pour la phase de vote.
- Faciliter davantage le vote en ligne (inscription...) et l'utilisation du vote papier.

Le Collège communal examinera prochainement s'il y a lieu de poursuivre la procédure via la CLDR ou si le budget participatif doit suivre une voie autonome, éventuellement après une voie transitoire.

### **Questions et remarques de la CLDR :**

- On constate que le système de vote, intéressant par ailleurs, peut favoriser la proposition de petits projets car ceux-ci seront plus facilement sélectionnés pour compléter l'enveloppe. Serait-il possible d'imaginer une alternative dans le règlement ?  
→ *Un budget participatif réalisé dans le cadre du développement rural doit impérativement se conformer au règlement imposé. Les variantes permises dans le règlement ne permettent pas de proposer une alternative à la situation évoquée.*
- Y a t'il eu une vérification des votes ?  
→ *La plateforme est gérée par l'opérateur CitizenLab qui peut identifier des éventuelles fraudes dans le cadre de la phase de vote.*
- La participation est-elle suffisante compte tenu du nombre important de la population ?  
*La FRW met en avant que Gembloux a eu un très bon nombre et taux de participants au regard des autres communes qui ont réalisé un budget participatif. Il est à noter qu'il s'agit de la 1<sup>ère</sup> édition et que les éditions ultérieures démarreront avec une base solide de personnes averties et par conséquent, le nombre de participants augmentera très certainement.*
- L'échevin du budget participatif, Gauthier le Bussy, met en avant la qualité du travail réalisé par la FRW est la remercie pour son accompagnement. Par ailleurs, l'échevin pointe en effet que le développement rural cadre le budget participatif et que pour élargir la réglementation, il faudrait sortir du giron du PCDR.
- L'échevin du budget participatif est questionné sur les perspectives éventuelles d'augmentation du budget alloué à cette dynamique. Le membre CLDR mettant en avant qu'un budget plus conséquent avec un objectif de % par habitant serait intéressant à mettre en œuvre.  
→ *A l'heure actuelle, le Collège communal ne s'est pas positionné sur un objectif à atteindre en termes de pourcentage et de budget. Dans l'état, les 50.000 euros prévus représente 1 à 1,5% du budget extraordinaire.*
- Certains projets proposés sont relativement conséquents. Dans quelle mesure ceux-ci ne peuvent-ils pas être financés dans une fiche-projet du PCDR.  
→ *Cette solution est possible. Toutefois, il faudrait que le projet proposé dans le budget participatif puisse s'inscrire dans une fiche-projet existante du PCDR.*
- Qu'en est-il des villages qui ne sont pas dynamiques et qui ne participent pas, tant pour déposer un projet que pour voter pour des projets ? Il serait nécessaire d'apporter une solution pour permettre une équité entre tous les villages.  
→ *Certaines démarches ont déjà été réalisées dans certaines communes. L'exemple français de la ville de Grenoble a par exemple prévu au sein de son BP, une sous-enveloppe pour favoriser certains villages.*
- Avez-vous analysé la répartition des votants en fonction de critères socio-spatial ? Ceci, permettrait d'améliorer les dispositifs de participation et de communication pour cibler

certains villages ou catégories de personnes afin d'être le plus inclusif possible.

→ *Non, ça n'a pas été fait. C'est une excellente idée et les fichiers dont nous disposons permettent de le faire. La FRW fournira ses données à la Commune.*

### **3. Points d'info sur la nouvelle circulaire en développement rural**

Une nouvelle circulaire ministérielle a été publiée en septembre 2021 venant préciser et ajouter certains éléments. Voici les éléments qui intéressent spécifiquement la Commune de Gembloux :

- « L'approbation des nouvelles demandes de convention, qu'elles soient sous la forme de demande de convention- faisabilité ou de convention-exécution, font l'objet de deux sessions d'approbation par an. Les deux sessions d'approbation auront lieu en avril et en octobre. Les dossiers de demandes de convention sont éligibles pour une session d'approbation s'ils comportent en date du 15 \_mars (session d'approbation d'avril) ou du 15 septembre (session d'approbation d'octobre) au plus tard.
- Si un arbitrage doit être réalisé faute de budget disponible pour répondre à l'ensemble des demandes, un classement est proposé par l'administration du DR selon certains critères et pondérations :
  - Projet proposé à la session d'approbation précédente : + 1 point;
  - Projet proposé dans le cadre d'un 1er PCDR (+ 2 points) ou dans le cadre d'un second PCDR (+ 1 point) ;
  - Montant total des conventions obtenues sur la programmation en cours et annualisé : classement par rapport aux différents candidats sur un total de 2 points ;
  - Evaluation de la qualité du projet sur un total de 3 points. La qualité du projet est évaluée par l'administration au regard des critères de réponse au besoin, de résilience, de sobriété et d'innovation ;
- Le Rapport Annuel doit être approuvé par le Conseil communal avant l'envoi à l'administration régionale pour le 31/03 au plus tard (ce qui est fait depuis toujours).
- Un nouveau modèle de fiche-projet entre en vigueur à partir du 01/01/2022. Ce modèle prévoit une partie spécifique sur les mesures en faveur de la résilience locale et de la transition ; risques et contraintes localisation/statut ; bonne gestion de l'eau ; utilisation durable des ressources naturelles ; sobriété du projet ; biodiversité ; accessibilité / inclusivité ; économie locale et circulaire ; intégration dans l'environnement. Chaque fiche-projet devra donc être dorénavant actualisée pour correspondre au nouveau modèle.

#### **Remarque de la CLDR :**

- Vu la concurrence et le nombre important de communes en développement rural, il faudra veiller à bien construire et actualiser les fiches-projets pour mettre toutes les chances du côté de la commune de Gembloux.

### **4. Avancée des dossiers DR en cours**

- **1er PCDR : aménagement place de Beuzet** : en attente du Permis d'Urbanisme, dossier d'adjudication des travaux en cours de finalisation.

- **Place de Sauvenière** : 5 offres réceptionnées, attribution du marché par le Collège du 2/12/2021.
- **Panneaux d'identité locale et agricoles** : une seule offre a été reçue et est en cours d'analyse.
- **Place de Lonzée** : convention signée annoncée par la Ministre.
- **Maison de la nature** : dossier complété avec le CU2 renvoyé au DR, à conventionner pour la session d'approbation d'avril 2022.
- **Maison multiservices à Bossière** : dossier de demande de convention en cours.

## **5. Retour de la réunion préalable à l'activation de la fiche-projet de maison multiservices à Bossière**

- Une réunion préparatoire a eu lieu le 25/10/2021 en présence d'utilisateurs actuels des locaux, des porteurs d'activités potentielles, des gestionnaires. Un membre de la CLDR a participé à la réunion et met en avant qu'il y avait une très bonne dynamique avec l'intervention de beaucoup de parties. La gestion a également été évoquée avec la possibilité de créer en ASBL pour être plus efficace.
- La constitution du dossier dont l'actualisation de la FP est en cours.
- La réunion de coordination préalable à la demande de convention est programmée le 11/01/2022 avec l'administration du DR pour introduire la demande de convention-faisabilité à la session d'avril 2022.

## **6. Divers**

- Un membre CLDR remercie la réalisation des panneaux didactiques à Mazy sur la culture du village et son histoire.
- La membre CLDR, Mme. Valérie Hautot, Conseillère communale, avertit la CLDR qu'elle pourrait démissionner prochainement en raison d'une nouvelle répartition des mandats au sein de son groupe.

Le Président, Emmanuel DELSAUTE, conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation.

**Simon De Paepe**  
**Fondation Rurale de Wallonie**

Secrétariat

**Emmanuel Delsaute**  
**Échevin du développement rural**